

## **Demande d'audience au Directeur le 19/12/2012 suite au Boycott du CTL emploi**

### ***1/Quel avenir pour la DIS ?***

On doit conserver nos spécificités, faire valoir nos atouts et même les développer.

L'accueil téléphonique à la DGFIP est en plein développement avec la généralisation des CC et il y aura toujours besoin d'un niveau d'expertise.

Le Directeur se pose la question de la gouvernance des CC suite à la généralisation (Direction nationale ???)

### ***2/Quelles règles de mutations à la DIS ( application de la notion d'affectation au département- comment seront affectés les nouveaux arrivants, création d'une CAPL au sein de la DIS) ?***

Dans le cadre de la réforme le principe devient l'affectation aux départements. Concernant la DIS il n'y a rien dans les fiches. D'après le Directeur l'affectation serait faite aux départements locaux. La DIS va demander à la Centrale de se positionner sur notre situation.

### ***3/Convocation d'un CTL dédié au PAS ( missions nouvelles , organisation , conditions de travail..) avant avril 2018 ?***

Un CTL dédié au P.A.S. sera convoqué aux alentours du 20 Mars 2018 pour y aborder les conditions de travail, le volet organisationnel, ....

### ***4/Nous souhaitons un dispositif complet de formation suite à la mise en place du PAS***

Un calendrier de formation est en cours d'élaboration .

Deux situations :

- 1 jour de formation sous forme de piqûre de rappel + TTDC si besoin
- 2 jours pour les nouveaux arrivants

### ***5/Une communication complète de la DIS sur les visites de la SRP à Rouen et de CAP numérique***

## **à Lille**

Un compte rendu est à venir.

Nous n'avons pas de suppression d'emploi à la DIS cette année, alors qu'une suppression était prévue, cette décision a été prise suite à la visite de la SRP il y a environ 1 an à Nancy

### **6/Une prise de position et une communication rapide quant aux congés d'avril/mai 2018**

La DIS s'engage à un retour rapide courant janvier.

Le Directeur rappelle que tous les agents pourront bénéficier de leur droit à 5 jours de congés pendant la période haute.

Concernant l'élargissement des périodes libres de logging le matin, la DIS est attendue des restitutions statistiques pour certainement proposer des semaines supplémentaires. Attention aux fins de journées.

### **7/Peut-on envisager des ponts naturels à la DIS en 2018 ( par ex 24 et 31 décembre 2018)**

Certainement le 24/12/2018.

Nous avons demandé un retour rapide de la Direction qui a acté.

### **Les autres points abordés lors de cette réunion :**

Solidaires a boycotté le CTL emploi suite à la lecture de sa liminaire et a demandé une audience au Directeur pour lui poser les questions ci-dessus.

Réponse du Directeur suite à la liminaire :

Concernant CAP 22, le Directeur n'a pas de réponse à nous apporter.

Le rôle de conseil des Trésoriers est voué à disparaître.

L'externalisation d'une plateforme d'appels est liée uniquement au manque de recul sur la volumétrie des appels (c'est un plan B). La méthodologie qui doit être retenue est la même que pour les agents des CC/CIS mais sans accès aux dossiers des contribuables.

Les flux actuels des numéros des CIS et CC restent actifs, ils seront donc distribués. La priorité sera donnée néanmoins au numéro PAS.

E-contact création d'un item « PAS » : les agents des CC et CIS répondront à cet item.

Item « autres questions » : agents des CC mais non définitif.

Après le PAS, y a t'il un avenir pour l'accueil à Distance ? La réponse de la DIS est clairement oui. Il faut un niveau d'expertise, un accueil des professionnels. Si on réduit l'accueil physique, qu'on développe l'accueil sur RDV, l'accueil par téléphone devrait être en expansion.

Solidaires a demandé de nouveaux le retrait du numéro de téléphone des CC ou CIS des répondants des trésoreries non fiscales. La DIS indique que les lignes directes ne doivent plus être communiqués. Nous devons utiliser soit e-contact ou envoyer un mail via la Balf du CIS avec les coordonnées de l'appelant.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, disparition des fiches de paie papier. Attention aux anomalies lors de la première connexion qui peut être difficile à solutionner (délai pouvant aller jusqu'à 4 mois). Il est important dès à présent de s'inscrire sur le site dédié. Pour avoir accès à ses fiches de paie mais aussi à des information sur sa retraite.